

# FORMATIONS LYCEE INFORMATIONS AUX FAMILLES

JOURNEE PORTES OUVERTES  
SAMEDI 15 MARS 2025



**Pour joindre le lycée** (agence comptable, pensions, Bourses, pédagogie, stages, rdv avec la Direction et l'équipe enseignante...)

Mail : [lpa.st-affrique@educagri.fr](mailto:lpa.st-affrique@educagri.fr)

Téléphone : 05.65.98.10.20

**Pour joindre la Vie Scolaire** (absences, retards, accueil en internat, suivi des résultats et de la scolarité, orientation, cartes jeunes...)

Mail : [vs.st-affrique@educagri.fr](mailto:vs.st-affrique@educagri.fr)

Téléphone : 05.65.98.10.20

## ▪ **Les relations entre les familles et le lycée**

L'ENT, Environnement Numérique de Travail, permet aux familles et aux jeunes un suivi régulier de la scolarité.

Les codes de connexion sont communiqués dès le début de l'année scolaire.

### Contacts:

- **Mme DROZ-VINCENT** (Proviseure) et **Mme MIALHE** (Proviseure Adjointe) reçoivent sur rendez-vous.

- **M. HEBERT**, Secrétaire Général

- Vie Scolaire : Les Conseillers Principaux d'Education (**Mme FOULQUIER-PORTES** et **M. BENEZECH**) assurent le suivi des élèves et la liaison avec les familles.

Ils sont assistés d'une TFR Vie Scolaire, **Mme MALLAVAN-SIMONET**, et d'une équipe de 11 Assistants d'Education.

- Le Professeur Principal avec l'administration et la Vie Scolaire assure le suivi du jeune.

- L'infirmier (**M. CROS**) santé, maladies, accidents.

- Secrétariat :

**Mme COUDERC** : Bourses, pensions, Stages (en collaboration avec l'équipe pédagogique),

**Mme BELIERES**: Secrétariat pédagogique, stages (en collaboration avec l'équipe pédagogique),

**Mme DELAHAUTEMAISON** : Agence Comptable

**Mme PUEL** : Secrétariat de Direction,

**M. GAFFARD** (technicien informatique) : problèmes de connexion ENT.

Pour tout contact avec les CPE au sujet des questions de Vie Scolaire (absences, retards, accueil en internat, suivi des résultats et de la scolarité, orientation, cartes jeunes...), vous devrez utiliser l'adresse mail suivante [vs.st-affrique@educagri.fr](mailto:vs.st-affrique@educagri.fr)

Pour tout contact avec la Direction et pour toutes autres questions (notamment agence comptable, pensions, Bourses, pédagogie, stages), vous pourrez contacter les équipes en utilisant l'adresse mail suivante [lpa.st-affrique@educagri.fr](mailto:lpa.st-affrique@educagri.fr)

## ▪ Ouverture et fermeture du lycée

### Semaine

Les cours commencent le lundi matin à 10h30.

Ils finissent, suivant les emplois du temps, entre 16h25 et 18h25.

Le vendredi, les cours finissent à 16h10.

### Nuit du Vendredi au samedi

Accueil du vendredi soir au samedi matin : Un service d'accueil fonctionnera le vendredi soir **uniquement** pour les élèves de 1<sup>ère</sup> CGEH et Term CGEH assurant une permanence sur le centre équin du lycée (selon plannings établis par l'équipe pédagogique).

Les permanences prenant fin le samedi midi, les familles devront alors veiller à organiser le retour de leur enfant au domicile familial.

### Dimanche soir

**L'accueil en internat le dimanche soir est possible pour tous les élèves internes à partir de 18h30.**

**C'est un service rendu par le lycée en aucun cas une obligation pour le lycée.**

Une liste annuelle des élèves devant être présents en internat le dimanche soir sera établie à partir des indications données par les responsables légaux dans le dossier d'inscription.

**Aucun service de restauration n'est alors assuré le dimanche soir.**

### Retour des vacances et de fériés

Lors des retours de vacances et de ponts, l'établissement est ouvert à partir de 18h30 la veille des reprises de cours.

## ▪ Internat

A partir de 19h30, les élèves peuvent intégrer leur internat.

A 20h00, tous les élèves doivent avoir rejoint leurs internats :

- étude obligatoire surveillée en chambre au bureau pour les élèves de 3<sup>o</sup>, 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup>

- temps libre en chambre pour les élèves de Terminale.

L'internat est un lieu de vie collective, de repos, de sommeil et de travail. Les élèves et étudiants doivent assurer : **la propreté et le**

**bon rangement de leur chambre, respecter les heures de sommeil, le calme, l'hygiène.**

**La tenue vestimentaire doit être adaptée à la vie collective.**

Les appareils de musique ne sont tolérés que s'ils sont utilisés à un niveau sonore compatible avec le calme nécessaire.

L'utilisation des bouilloires est interdite.

**Les téléphones portables sont interdits durant l'heure d'étude en chambre et après l'extinction des feux (22h00).**

Tous les élèves hébergés en internat le dimanche soir sont regroupés dans les bâtiments 2 et 3 de l'internat filles.

Durant la période hivernale, et selon les moyens humains à disposition, les élèves internes qui le souhaitent auront la possibilité d'accéder à l'internat le mercredi après-midi de 13h30 à 17h30 et selon les modalités définies par les CPE (et avec autorisation de leur part).

#### ▪ **La carte jeune**

C'est le **support numérique de l'ensemble des aides** de la Région Occitanie en faveur des lycéen(ne)s (prêt gratuit des manuels scolaires, opération « premier équipement professionnel », aide à la lecture de loisirs...).

La demande devra être effectuée par les familles sur le site internet suivant : <https://sitejeune.laregion.fr/carte-jeune-region-occitanie>

- **Aide à l'acquisition d'un ordinateur portable : l'Ordi**

Notre établissement étant labellisé "Lycée numérique", les élèves de 2<sup>nde</sup> ayant fait la démarche pour obtenir leur Carte Jeune se verront équipés gratuitement d'un ordinateur portable par la Région Occitanie (dispositif *loRdi*).

- **Dispositif « Premier Equipement Professionnel »**

Cette opération est destinée à aider les élèves de 3<sup>ème</sup> et de 2<sup>nde</sup> en fournissant certains outillages et vêtements nécessaires au suivi de la formation.

- **Ouvrages Scolaires**

La Région Occitanie dote gratuitement chaque élève d'ouvrages scolaires. Ces ouvrages devront être remis par chaque élève à l'issue de l'année scolaire.

## ▪ Restauration

Le service de restauration est organisé en self-service.

**Les apprenants doivent être munis dès la rentrée de la carte jeune délivrée par le Conseil Régional.**

La présence à tous les repas est **obligatoire** pour les internes (y compris le petit-déjeuner) et pour les demi-pensionnaires.

### Aide à la Restauration

Instaurée par la région Occitanie, cette aide permet d'attribuer une aide financière pour répondre aux difficultés et compenser partiellement le coût de la restauration.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter Madame COUDERC.

### Fond Social Lycéen

Pour tous renseignements, contacter Madame COUDERC.

## ▪ Sorties

### Les internes

Après accord écrit des responsables légaux **et** des Conseillers Principaux d'Education :

- les élèves ont le droit de sortir le mercredi de 12h30 à 18h00 (appel en classe à 18h00).
- les élèves peuvent quitter l'établissement dès la fin des cours du mercredi matin (inscription auprès de la vie scolaire avant le mardi soir).
- les élèves ont le droit de rentrer chez eux ou de dormir à l'extérieur **uniquement** le mercredi soir (inscription auprès de la vie scolaire avant le mardi soir).
- les élèves majeurs et les élèves de terminale ont la possibilité de sortir à partir de 17h25 pour être de retour dans l'établissement à 18h45, heure du repas.

Les étudiants internes peuvent quitter l'établissement à l'issue de la dernière heure de cours de la journée. Ils doivent avoir réintégré (sauf accord de la Direction) l'établissement au plus tard pour le repas à 19h00.

## Les demi-pensionnaires

Ils peuvent quitter le lycée après la dernière heure de cours de la journée (Une autorisation écrite préalable est alors demandée aux familles – cf fiche « Autorisations » complétée avec le dossier d'inscription).

### ▪ **Le Foyer**

Ce lieu est ouvert durant le temps libre des élèves et étudiants : entre 12h et 13h30, de 16h30 à 20h00. L'accès au foyer est également permis le lundi matin entre 8h00 et 10h30.

Durant la journée, le foyer peut être ouvert, après accord préalable des CPE, durant les heures d'étude dès lors que l'appel a été fait en salle de permanence.

Une connexion Wifi est accessible au foyer et sur tout le lycée à partir des identifiants personnels attribués en début d'année scolaire.

### ▪ **Respect du cadre de vie**

Chacun est tenu de respecter les lieux et les biens appartenant à l'établissement.

Une prise en charge individuelle du matériel (classe et chambre d'internat) sera établie en début d'année de façon contractuelle ; toute dégradation sera financièrement imputée aux familles.

### ▪ **Obligation d'assiduité**

L'obligation d'assiduité à laquelle sont tenus l'élève et l'étudiant consiste à se soumettre aux horaires d'enseignement définis par l'emploi du temps de l'établissement, à participer au travail scolaire et à se soumettre aux modalités de contrôle des connaissances.

Elle s'impose pour les enseignements obligatoires (sorties et voyages compris), les stages obligatoires et pour les enseignements facultatifs dès lors que l'apprenant s'est inscrit à ces derniers. Il doit accomplir les travaux écrits, oraux et pratiques demandés par les

enseignants, respecter le contenu des programmes et se soumettre aux modalités de contrôle des connaissances.

Cette obligation d'assiduité n'empêche pas les représentants légaux de solliciter une autorisation d'absence. Cette demande doit être écrite, motivée et présentée à l'avis du Directeur. Cette demande pourra être refusée.

Tout élève ou étudiant arrivant en retard ou après une absence doit se présenter à la vie scolaire du lycée pour être autorisé à rentrer en cours.

**Toute absence, quelle que soit sa durée, doit être justifiée. Les représentants légaux sont tenus d'en informer l'établissement par téléphone puis par écrit dans les meilleurs délais.**

### ▪ **CCF (Contrôle en Cours de Formation)**

**Aucune** absence ne sera acceptée lors des contrôles certificatifs en particulier pour les motifs suivants :

- Code et examen de conduite
- Examen du permis de chasse
- Examen ou épreuves liées à des activités culturelles et sportives...

La note de service DGER/POFEGTP/N2004-2032 du 29 mars 2004 indique : « toute absence d'un candidat à une épreuve doit être justifiée. Le justificatif doit arriver au plus tard 3 jours ouvrables après le déroulement de l'épreuve... ». Ce justificatif peut être un certificat médical ou toute pièce attestant d'un empêchement de force majeure (ex ; décès) laissée à l'appréciation de l'administration

**Toute absence non validée entraînera la note zéro au contrôle.**

### ▪ **Tenues et comportements**

Les apprenants sont tenus de se présenter dans l'établissement avec une tenue propre et décente (conforme aux bonnes mœurs, à la pudeur et aux exigences du monde professionnel).

**Une tenue de sport est obligatoire pour les cours d'E.P.S. Il en va de même pour la tenue d'équitation.**

**La combinaison de travail et les chaussures de sécurité sont obligatoires aux ateliers et à l'exploitation agricole.**

Tout manquement à ces obligations entraînera l'exclusion de l'apprenant de la séance.

Chacun doit également avoir un comportement correct. Ces règles doivent être respectées aussi dans le cadre d'activités extérieures organisées par l'établissement.

Les manifestations d'amitié entre pairs doivent se limiter à ce que la décence autorise dans une communauté scolaire.

**Les enceintes sont interdites dans l'établissement. Le niveau sonore des appareils émettant de la musique doit être adapté à la vie en collectivité.**

L'introduction et la consommation dans l'établissement de produits psychoactifs, nocifs ou toxiques sont expressément interdites. Cette interdiction vaut également pour l'alcool.

**Toute introduction ou consommation de ces produits par un jeune (sur l'établissement, dans le cadre des sorties autorisées le mercredi après-midi ou durant les sorties majeurs) amènera l'établissement à remettre aussitôt le jeune à sa famille (déplacement de la famille sur le lycée pour récupérer son enfant ; quelle que soit la distance avec le domicile familial).**

### ▪ **Téléphones portables**

**Au début de chaque cours, les élèves devront obligatoirement déposer leur téléphone portable éteint dans une boîte ou un support prévu à cet effet.**

**L'usage du téléphone portable n'est pas toléré durant les heures de cours et d'études (téléphones éteints) et au réfectoire.**

**De même, les téléphones portables doivent être éteints à l'internat après 22h00.**

Sauf indication contraire et ponctuelle de l'enseignant, le téléphone portable ne peut pas être utilisé comme calculatrice, pour connaître l'heure (chaque salle de classe a été dotée à cet effet d'une pendule) ou effectuer une recherche.

En l'absence de respect de ces règles de fonctionnement, des sanctions pourront être prises par les personnels de l'établissement.

### ▪ **Biens personnels**

Il est recommandé à chacun de ne pas être en possession de sommes d'argent importantes ou d'objets de valeurs.

Il est nécessaire que chacun veille au rangement et à la mise en sécurité de ses effets personnels (casiers).

Les jeunes auront la possibilité de les confier à la Vie Scolaire. En aucun cas, le lycée ne peut être tenu pour responsable des vols et des dégradations.

### ▪ **Santé**

Hors urgence, l'élève ou l'étudiant doit se rendre à l'infirmierie en dehors des heures de cours (selon planning de présence de l'infirmier).

En dehors des horaires de présence de l'infirmier, l'apprenant souffrant, devra se rendre à la vie scolaire.

**Nous demandons aux familles de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que les pathologies (médicales et traumatiques) survenues pendant le week-end soient traitées avant le retour sur le lycée.**

Les rendez-vous chez les auxiliaires de santé (kinésithérapeutes, orthoptistes, C.M.P.P....) doivent être pris par la famille le mercredi après-midi (en dehors des heures de cours), afin de permettre à l'élève de s'y rendre par ses propres moyens.

### **Dispenses d'éducation physique et d'équitation**

La fréquentation des cours d'E.P.S et d'équitation est **obligatoire**.

**Toute dispense doit être justifiée par un certificat médical.**

Tout élève ou étudiant dispensé doit assister au cours d'E.P.S et d'équitation. Par mesure de précaution, les apprenants dispensés d'EPS seront dispensés d'équitation (et vice-versa).

## ▪ **Tests de pré-sélection filière CGEH**

Samedi 5 avril (matin) ou mercredi 30 avril (matin)

Inscription obligatoire aux tests en complétant la fiche contact :

- soit lors de la JPO

ou

- en la téléchargeant sur le site internet du lycée et en nous la retournant par mail à l'adresse [vs.st-affrique@educagri.fr](mailto:vs.st-affrique@educagri.fr)

## ▪ **Galops**

Au cours de l'année scolaire, des sessions de galops pratiques pourront être organisées avec le Centre Equestre Municipal pour les galops 5-6-7. Jusqu'au galop 4, les sessions seront organisées durant les cours d'équitation.

Plusieurs sessions théoriques pourront également être organisées avec une préparation assurée par le Centre Equestre Municipal (participation financière des familles).

Les dates seront communiquées par l'ENT aux élèves en cours d'année scolaire. Ils pourront alors s'inscrire à la Vie Scolaire la semaine qui précède le passage du galop.

## ▪ **Section Sportive Equitation**

Cette section (limitée à 20 places) a pour objet de permettre aux élèves qui le souhaitent une pratique de l'équitation plus intensive (3 heures par semaine - participation financière des familles).

Cette activité débutera le mercredi 11 octobre.

Une réunion d'information à destination des élèves intéressés se déroulera fin septembre à l'amphithéâtre du lycée.

Une note d'information et un bulletin de candidature seront ensuite distribués aux élèves fin septembre.

Les candidats retenus s'engagent pour la totalité de l'année scolaire.

## ▪ **Transports**

### Demi-pensionnaires

Un service de transports collectifs assure quotidiennement la liaison entre le collège Foch et notre lycée.

Le matin, le départ du Collège Foch s'effectue à 7h55. Le soir, départ du lycée La Cazotte à 17h25 (mercredi départ du lycée à 12h00).

### Internes

Une fiche récapitulative des principales lignes de transports est ci-après à votre disposition (lignes et horaires valables au 1<sup>er</sup> septembre).

Cette fiche est établie à titre informatif et ne peut engager l'établissement. Elle a été élaborée à partir des informations recueillies et valides tout au long de l'année scolaire passée.

**Il est nécessaire que vous vous rapprochiez de votre antenne départementale du Conseil Régional.**

**Le site internet <https://lio.laregion.fr> peut également vous apporter certaines informations.**

**Par ailleurs, chacune des familles peut se rapprocher des transporteurs, gares ou gares routières de son secteur géographique afin d'obtenir si besoin des précisions supplémentaires sur les lignes de transports et horaires mais aussi d'établir éventuellement les abonnements et titres de transports.**

**Aucun transport à titre individuel ne peut être assuré par l'établissement. Il en va de même pour le retour au domicile le samedi midi des élèves de permanence sur l'exploitation ou le centre équin du lycée.**

# Transports collectifs - lignes et horaires valables pour l'année scolaire 2024-2025

## SECTEUR BEZIERS/MONTPPELLIER

### DÉPART VENDREDI

- **secteur MONTPPELLIER**  
16H15 départ du lycée : 2 itinéraires à destination de Montpellier
  - **Bus direct** au départ du lycée → Arrivée 19H00  
MONTPPELLIER Gare Saint-Roch (ligne 234 express - Société SPL)
  - **Bus à destination de Montpellier via Millau**  
2 possibilités de correspondance au départ de Millau  
départ de Millau 17h10 → direct jusqu'à Montpellier Mosson (arrivée 18h40 - ligne 234 express - société SPL)  
ou départ de MILLAU à 18H30 (ligne 234 - Hérault Transports) via LE CAYLAR, LODEVE, GIGNAC...  
→ Arrivée à Montpellier (station Mosson) 20H30
- **secteur BÉZIERS**  
16H45 départ du lycée (ligne 720)  
→ Arrivée à Saint-Rome de Cermon à 17H20  
Départ du train en gare SNCF de Saint-Rome de Cermon à 17H56  
Arrivée à BÉZIERS à 19H32.

### RETOUR DIMANCHE/ LUNDI

- 1) **Le DIMANCHE soir,**
  - **secteur MONTPPELLIER**  
Départ de Montpellier MOSSON (bus 234) 19h30  
Arrivée La Cazotte (via Millau) 21h40
  - **secteur BÉZIERS** Départ de BÉZIERS 18H58  
Arrivée 20H50 MILLAU  
Départ de MILLAU (bus) 21H00 vers le lycée  
Arrivée au lycée 21H40
- 2) **Le LUNDI matin**  
Départ 6H30 de Montpellier Mosson par bus (Hérault Transports) (ligne 234)  
Gignac 6H50 Lodève 7H20  
Arrivée à MILLAU 8H30  
Départ de MILLAU à 8H40 (bus - ligne 202) - Arrivée au lycée 9h35  
ou Bus direct au départ de MONTPPELLIER Saint-Roch 6H45(MOSSON 7H00) (Société SPL) → Arrivée au lycée 9H35
- 3) **Le LUNDI matin, secteur BÉZIERS**  
Départ 6H37 en Gare SNCF de BÉZIERS (bus) 8H32 arrivée à MILLAU et départ 8H30 (bus - ligne 202)  
Arrivée au lycée 9H25

## SECTEUR TOULOUSE/ALBI

### DÉPART VENDREDI

**ALBI / TOULOUSE (ligne 720)**  
départ lycée 16H15  
via la gare routière de Saint-Affrique (départ du bus 17H05)  
ALBI (SNCF) arrivée à 18H39  
ALBI (SNCF) départ à 18H45  
TOULOUSE 19H54

### RETOUR DIMANCHE/LUNDI

1) **DIMANCHE** 2) **LUNDI (ligne 720)**  
TOULOUSE (train) 17H36 ALBI (gare routière) 8H35  
Arrivée ALBI 18h35 ARRIVÉE LYCÉE 10H12  
ALBI SNCF (ligne 720) 18H45  
ARRIVÉE LYCÉE 20H19

**AUCUN TRANSPORT À TITRE  
PERSONNEL NE PEUT ÊTRE  
ORGANISÉ PAR  
L'ÉTABLISSEMENT**

**CE DOCUMENT EST ÉTABLI À TITRE INDICATIF ET SOUS  
RÉSERVE DE CHANGEMENT D'HORAIRES.  
POUR PLUS DE PRÉCISIONS (LIGNES, ABONNEMENTS,...)  
VOUS DEVEZ VOUS RAPPROCHER DE L'ANTENNE  
DÉPARTEMENTALE DU CONSEIL RÉGIONAL DE VOTRE  
DOMICILE ET/OU DES TRANSPORTEURS CONCERNÉS**

Document établi le 1/09/2024 à partir des informations que nous avons  
pu alors recueillir (sous réserve d'évolutions)

## SECTEUR MILLAU/RODEZ

### DÉPART VENDREDI

2 solutions:

- 1) 16H15 lycée (ligne 202)  
Arrivée à MILLAU 17H05  
Départ de MILLAU 17H15 (ligne 214)  
Arrivée à RODEZ 18H40
- 2) 17H15 LYCEE (ligne 216)  
Arrivée RODEZ 19H15  
(via Salles-Curan, Pont de Salars,...)

### RETOUR LUNDI

- RODEZ (ligne 214) 7H00  
SÉVERAC (bus) 7H46  
Arrivée à MILLAU 8H30  
Départ de MILLAU (ligne 202) 8H40  
Arrivée au lycée 9H35

- RODEZ (ligne 216) 8H35  
PONT DE SALARS 9H01  
SALLES CURAN 9H18  
LYCEE 10H31

## SECTEUR REQUISTA

### Transports Gondran

départ de REQUISTA le lundi à 6H30 (arrivée lycée 7h50)  
départ du lycée le vendredi à 17H35 (arrivée Réquista 18h55) (ligne M6.80A)

**TAXIS:**  
CAMBON 05 65 99 05 96  
SALUDAS 06 89 91 56 21  
THOMAS 05 65 99 04 47  
TRANSAMBULANCES 05 65 49 04 43

**CE DOCUMENT EST ETABLI A TITRE INDICATIF ET SOUS RESERVE DE  
CHANGEMENT D'HORAIRE.  
POUR PLUS DE PRECISIONS (LIGNES, ABONNEMENTS,...) VOUS DEVEZ VOUS  
RAPPROCHER DE L'ANTENNE DEPARTEMENTALE DU CONSEIL REGIONAL DE  
VOTRE DOMICILE ET/OU DES TRANSPORTEURS CONCERNES.**

**Pour les collégiens et lycéens domiciliés en Occitanie**

Précédemment assurée par les Départements, la compétence de transport scolaire a été transférée à la Région comme le prévoit la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015.

Pour les inscriptions, droit d'accès au service, tarifs, retrouvez toutes les informations concernant le transport scolaire:

- sur le site de la région Occitanie <https://www.laregion.fr/transport-scolaire>

- et, auprès de l'antenne départementale de la Région Occitanie (de votre département de résidence)

<b>ARIEGE</b>	<b>0 800 008 178</b>
<b>AUDE</b>	<b>0 800 161 608</b>
<b>AVEYRON</b>	<b>0 806 801 212</b>
<b>GARD</b>	<b>0 806 803 660</b>
<b>GERS</b>	<b>0 820 200 229</b>
<b>HERAULT (Hérault Transports)</b>	<b>0 434 888 999</b>
	<a href="http://www.herault-transport.fr">http://www.herault-transport.fr</a>
<b>LOT</b>	<b>05 61 39 69 50</b>
<b>LOZERE</b>	<b>0 806 806 085</b>
<b>PYRENEES-O.</b>	<b>0 806 80 80 90</b>
<b>TARN (FEDERTEP)</b>	<b>05 63 48 13 80</b>
	<a href="http://www.federteep.org/">http://www.federteep.org/</a>
<b>TARN ET GARONNE</b>	<b>0 800 08 23 15</b>

**HAUTES-PYRENEES** Le Département des Hautes-Pyrénées continue d'assurer les services de transports scolaires et interurbains dans le cadre d'une prolongation de délégation. Pour plus d'informations, veuillez prendre attache auprès du Conseil Départemental.

**HAUTE-GARONNE** Le Département de la Haute-Garonne continue d'assurer les services de transports scolaires et interurbains dans le cadre d'une prolongation de délégation. Pour contacter le service des transports sur le territoire de la Haute-Garonne, veuillez prendre attache auprès du Conseil Départemental.